



Bonjours j'ai une petite question merci de me repondre

Par **Jason12345**, le **17/04/2021** à **22:22**

Je suis sorti j'avais consoler de l'alcool je partez chez mon collègue les gendarmes mon suivis je suis rentrer chez lui , il m'on embarquer à la gendarmerie il m'on fait souffler j'avais 0,74 je suis jeune conducteur je vien d'avoir mon permis y'a 3 semaine environ , il m'on attraper dans la cour de mon collègue j'avais étain la voiture puis lever la ceinture il on rentrer phares éteint et sans girophares , et le gendarme sur la déposition qu'il a fait il a marquer qui l'avais contrôler sur une voie publique , alors que c'est totalement faux , et il m'a dit que je doit allez dans 2 jour faire ma déposition, j'avais quelque de collègue sur les lieux qui son prêt à témoigner pour moi , on t'il le droit de faire sa ?

Par **martin14**, le **18/04/2021** à **14:13**

Bonjour,

Ce sera à voir avec votre avocat si vous avez un avocat pour vous assister ...

Dès lors qu'il n'y a pas de portail, ni de panneau d'interdiction d'entrer ... les gendarmes peuvent en principe vous suivre .. dans une cour qui n'est pas fermée ...